

Nombre de délégués : 24

Quorum : 13

Votants : 24 dont 3 suppléants

*Le treize mai deux mille vingt-six, à 18 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 30 avril 2026, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bras-sur-Meuse, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ADDENET.*

Ont pris part au vote :

Jean-Marie ADDENET, Régis BROCARD, Jonathan REMY, Jean VERNEL, Johanne BETLER, Régis AUBRY, Antoine COLLOT, Pierre LEONARD, Sébastien JADOUL, Patricia HOUCKERT, Nathalie COYARD, Jean-Marie MISSLER, Christophe CAPUT, Evelyne FAUQUENOT, Caroline BOUCHELET, Luigi FORNITO, Frédérique SERRE, Jean-Michel NICOLAS, Jean-Paul COLIN, Jean-Christophe PATON, Stéphane PERRIN, Pierre BELKESSA, Romuald COLLET, Laurence GUILLARD

Sébastien JADOUL est désigné secrétaire de séance.

### **1.1 - Constitution de la Commission d'Appel d'Offres**

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 suite à la réforme des marchés publics est entré en application le 1<sup>er</sup> avril 2016.

Conformément aux dispositions des articles L.1414-1 et L.1414-2 du CGCT, doit être mise en place une commission d'appel d'offres (CAO) « nouveau modèle » dont la composition, l'élection et le fonctionnement sont ceux de la commission prévue à l'article L.1411-5-II du CGCT.

Monsieur Jean-Marie ADDENET, Président, expose ce qui suit :

"La commission est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

L'élection des membres de la CAO se fait :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

- au scrutin de liste ;

une liste va comporter les noms des titulaires et des suppléants, en nombre égal, sans panachage ni vote préférentiel.

- au scrutin secret, sauf accord unanime contraire.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou des établissements publics désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la commande publique.

Pour le PETR du Pays de Verdun, la commission d'appel d'offres au complet sera composée du Président du PETR et de 5 membres. Il est donc proposé d'élire 5 membres titulaires, parmi les seuls délégués titulaires au Comité Syndical, et 5 membres suppléants. Une représentativité territoriale est vivement souhaitée."

Entendu l'exposé qui précède,

**Après avoir procédé à l'appel à candidatures, constitué une liste, et voté à l'unanimité,**

La Commission d'Appel d'Offres du PETR du Pays de Verdun est constituée ainsi :

- Membres titulaires :  
Monsieur Jean-Marie ADDENET, Président,  
Monsieur Sébastien JADOUL  
Madame Laurence GUILLARD  
Monsieur Régis AUBRY  
Monsieur Luigi FORNITO  
Madame Evelyne FAUQUENOT
  
- Membres suppléants :  
Monsieur Jean-Michel NICOLAS  
Monsieur Jonathan REMY  
Monsieur Johanne BETLER  
Monsieur Romuald COLLET  
Madame Patricia HOUCKERT

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.



Le Président,

Jean-Marie ADDENET